



Ensemble, revendiquons les Droits des Sans-Papiers

Sans-Papiers en lutte

Chronique n° 109

Mardi 23 et mercredi 24 octobre

Bonjour,

La chasse à l'homme continue sur Chilly-Mazarin/Morangis. Ousmane et Ifra se sont fait interpellé mardi après-midi au moment où ils se rendaient à leur prise de travail (tiens, on croyait que Madame la Préfecture prenait en compte la « dimension travailleur » pour les régularisations ?). Cette fois, ils ne se sont pas fait arrêter pour les fameux contrôles « ILE » sur demande du procureur, non mais pour infraction au code de la route : Ousmane était piéton et il a eu le tort de marcher sur la route, en fait il a voulu traverser là où ça l'arrangeait mais le hic, c'est qu'il n'y a pas de passage clouté à cet endroit. Résultat : 90 euros d'amende et embarquement au Commissariat. Là, il a retrouvé Ifra qui était déjà arrivé. Ifra : Cycliste qui a roulé sur le trottoir. Interpellation pour vitesse excessive et 22 euros d'amende et aussi embarquement au Commissariat. Pendant ce temps dans l'entreprise c'était « sauve qui peut » car ceux qui avaient terminé leur boulot devaient sortir...

Le soir, le guet a repris pour aller chercher nos camarades et tenter de les ramener à bon port. L'équipe de journalistes était présente et ils ont pu entendre le témoignage de nos camarades qui avaient été libérés entre temps. Il paraît qu'Ousmane, comme il avait été arrêté il n'y a même pas un mois, n'était même pas intéressant pour le moment. Décidément « le gibier » manque à tous ses devoirs ! Ifra quant à lui, a eu une convocation pour le mercredi. C'est lui aussi qui avait été arrêté en rentrant de manifestation avant d'arriver à l'église avant que nous ne soyons virés. Question à 1 euro : A partir de quand peuvent-ils prétendre à une carte de « fidélité » à défaut d'un titre de séjour ? Nous avons recommandé à Ifra de ne pas aller seul à sa convocation et que l'un d'entre nous l'accompagnerait. Puis.. il était temps pour chacun d'aller se coucher, il ferait jour demain.

Mercredi 24 octobre : Assemblée Générale des Sans-Papiers.

La préfecture, comme elle l'avait promis a transmis la liste des personnes dont les « dossiers n'étaient pas complets », la liste des manquants étant constituée de 58 dossiers de « dissidents » et de 72 dossiers déposés antérieurement à l'occupation.

Les Sans-Papiers présents en AG ont eu le compte rendu de la réunion avec le Préfet, compte rendu effectué par les mandatés. Il ne devait y avoir aucun commentaire de la part des mandatés ou des soutiens avant l'examen des documents remis par la préfecture par chacun des Sans-Papiers, à tête reposée chez eux. Les décisions des Sans-Papiers seront prises à l'AG de dimanche prochain, une fois qu'ils auront réfléchi avec leur propre expérience et en avoir discuté avec leur entourage. C'est une décision importante et qui ne doit surtout pas être prise à la légère. Quoiqu'il en soit, le compte rendu si bref et concis fut-il a provoqué un lourd silence, suivi d'un grand émoi. Comment le Préfet a-t-il pu nier à

Contacts : 06 22 86 12 00 et 06 16 72 70 55

Sans.papiers.en.lutte@gmail.com

<http://sanspapiersenlutte.blogspot.com>

ce point leur Lutte ? Quel mépris ! Les Sans-Papiers avaient été prévenus de ne pas se laisser bercer par trop d'illusions, mais là, ça dépassait tout ! Le seul point « rigolo » dans l'histoire, c'est que comme Madame la Préfecture ne veut pas discuter sur deux fronts à la fois (légitimes et dissidents – c'est quand même à son initiative, aidée par l'évêque et le maire de Massy que cela s'était créé), les dissidents seront réintégrés dans le collectif pour discussion des dossiers. Le Préfet a proposé que soient associés à ce groupe de travail l'évêché et la mairie de Massy, proposition qui a été refusée unanimement par la délégation du collectif. Mais en quel honneur, c'est la partie adverse qui décide de qui doit en être ou qui ne doit pas en être ! Et puis le ridicule n'a jamais tué personne mais on voit mal comment ceux-là mêmes qui ont fait procéder à l'expulsion de façon directe ou indirecte, pourraient être ceux-là mêmes qui devraient défendre des personnes dont ils ne voulaient pas ! C'est quand même un peu fort de café ! En tous cas, les Sans-Papiers sont catégoriques : c'est NON.

Du côté soutiens (qu'ils soient acceptés ou rejetés par les Hautes Instances Préfectorales ») le débat est ouvert et l'analyse de la situation et des documents se fait. Quelles que soient les interrogations, la décision reviendra à l'exclusive aux Sans-Papiers.

Pendant ce temps-là : chariot des mauvaises nouvelles : Gabu a été emmené hier au consulat, qui a refusé de délivrer le laissez-passer. Il est tout de même annoncé en partance pour jeudi matin. Ifra, quant à lui est parti tout seul au commissariat. A peine arrivé, il a été arrêté et emmené au CRA de Palaiseau.

Dernières nouvelles par téléphone : Ifra passera demain matin, vendredi au TGI d'Evry (les soutiens seraient les bienvenus), Gabu n'est pas parti et est toujours au CRA (faute de laissez-passer, mais il paraît qu'il est en cours). Si des personnes veulent aller les voir : demander DIA Ifra et BALDE ABDOULAYE Gabu.

Pour alimenter la réflexion sur les « ouvertures » de Madame la Préfecture, il y a un article dans le Républicain de cette semaine. Seul le Préfet s'est exprimé, il n'y a donc qu'un son de cloches... Mais on peut se demander quand même comment il se fait que dans ses déclarations le Préfet parle du critère prépondérant d'observation : le travail. « Si la personne travaille ou dispose d'une promesse d'embauche sérieuse, on est prêt à donner une autorisation de séjour provisoire de trois mois » Alors pourquoi poursuit-on à ce point les travailleurs alors qu'ils se rendent à leur boulot ? Ca y est on a trouvé.... Ce sont des promeneurs qui se promènent toujours aux mêmes heures (6h00, 15h00, 22h45) sur les mêmes trajets, les mêmes jours de la semaine, sans avoir l'excuse de la pissette du chien qu'ils n'ont pas ! Vraiment quel manque de courage, de curiosité, de leur part de ne pas vouloir sortir des sentiers battus...

RÉGULARISATIONS : MAINTENANT !!

Dimanche 28 octobre – 14h30 : Assemblée Générale – Centre Social, rue Gustave Flaubert à Palaiseau.

Mardi 6 novembre – 20h00 : Réunion publique Massy – Maison de l'emploi – 6, rue du Noyer Lambert (non loin de la Place de France)

Solidairement
Les Sans-Papiers en Lutte

Contacts : 06 22 86 12 00 et 06 16 72 70 55
Sans.papiers.en.lutte@gmail.com

<http://sanspapiersenlutte.blogspot.com>